

ELITE NATIONALE



Jugon-Les-Lacs
Plumelec

09.03.2025

livre de route



organisation

• direction de l'épreuve

Association « Manche Atlantique Cyclisme »

Président : Yann AUDIC

Secrétaire : Brendan GICQUELLO

Trésorière : Lucie MARTELOT

Secrétaire adjoint : Charlie MARTELOT

Vice-Président : Benoit LE MOGUEDET

Membre délégué à la Présidence : Rodolphe JEHANNO

Membre délégué à la Vice-Présidence : Yann LE MOGUEDET

Membre : Emma JAHIER

avec le support du « Vélo Club du Golfe Ploeren »

Président : Patrick LAUTRAM

1er Vice-Président : Jacques LE MOGUEDET

Secrétaire : Joël LEVEQUE

• ville départ

Comité des Fêtes de Jugon-les-Lacs

Président : Yannick LUCAS

• ville arrivée

Comité des Fêtes de Plumelec

Co-Présidents : Yvon LE CALLONEC
et Gael DELALANDE

• compétition

Liaison radio et dépannage neutre : Hermine Service Course

Podium, Chronométrage et photo-finish : Bretagne Service Course

Sonorisation : Frehel Sono

Speakers : Jean GILLET, Philippe Le Maire

Radio-Tour : Eric LE BALCH

Direct vidéo : LeLive

Ecran géant : LeLive

Commentaires direct vidéo : Antoine Michelin, Lilian Jégou

Parc automobiles : Gwendal Oliveux Automobiles

Gestion course d'attente : Patrick LAUTRAM, Joël LEVEQUE

• service médical

Médecin : Docteur Clément SELLIN

Association Premiers Secours : UDPS 56

• collège des commissaires

Désignation à venir

Président du Jury : ...

Membres du Jury : ..., ...

Commissaire juge à l'arrivée : ...

Commissaires à moto : ..., ...



palmarès de l'épreuve

ANNÉE	VAINQUEUR	DEUXIÈME	TROISIÈME
1972	Alain Nogues	Lucien Tarsiguel	Maurice Le Guilloux
1973	Jean-Michel Richeux	Gérard Béon	Gilles Paire
1974	André Chalmel	Jean-Michel Richeux	Guy Pâtissier
1975	Lionel Canevet	Alain Huby	Daniel Bihannic
1976	Jean-Paul Maho	Jean-René Bernaudeau	Patrick Guay
1977	Jean-Paul Maho	Michel Le Sourd	Claude Buchon
1978	Michel Le Sourd	Alain Nogues	Jean-Luc Coupé
1979	Francis Castaing	Marc Madiot	Pierre-Henri Menthéour
1980	Didier Le Saux	Philippe Leleu	Serge Beucherie
1981	François Quéré	Alain Rocaboy	Daniel Leveau
1982	Serge Coquelin	Stéphane Guay	Gary Dowdell
1983	Yvon Madiot	Mario Verardo	Dominique Le Bon
1984	Hubert Graignic	Thierry Marie	Bertrand Fialip
1985	Serge Coquelin	Yvon Bernard	Paul Quentel
1986	Dominique Le Bon	Frédéric Gallerne	Philippe Tranvaux
1987	Thierry Barrault	Jean-Louis Conan	Richard Vivien
1988	Christian Levavasseur	Didier Le Huitouze	Jean-Jacques Lamour
1989	Jacky Durand	Yvon Ledanois	Roger Tréhin
1990	Bruno Maréchal	Emmanuel Hubert	Czeslaw Rajch
1991	Stéphane Heulot	Roger Tréhin	Pascal Le Tanou
1992	Olivier Ouvrard	Denis Leproux	Emmanuel Hubert
1993	Emmanuel Hubert	Claude Lamour	Rémy Quinton
1994	Emmanuel Hubert	Rodolphe Henry	Philippe Bresset
1995	Carlo Meneghetti	Christophe Agnolutto	Michel Lallouët
1996	Stéphane Barthe	François Arnaud	Laurent Drouin
1997	Olivier Potiron	Stéphane Bellicaud	Arnaud Auguste
1998	Stéphane Corlay	Mickaël Hacques	Loïc Lamouller
1999	Franck Renier	Stéphane Conan	Frédéric Mainguenaud
2000	Frédéric Delalande	Marc Vanacker	Stéphane Cougé
2001	Lilian Jégou	Samuel Gicquel	Stéphane Conan
2002	Christophe Thébault	Guillaume Judas	Benoît Legrix
2003	Salva Vilchez	Dominique Rault	Christophe Guillome
2004	Cyrille Monnerais	Frédéric Lecrosnier	Frédéric Delalande
2005	Carl Naibo	Noan Lelarge	Yann Pivois
2006	Cédric Hervé	Alexandre Naulleau	Stéphane Pétilleau
2007	Sébastien Duret	David Le Lay	Stéphane Pétilleau
2008	David Le Lay	Sébastien Duret	Guillaume Blot
2009	Fabrice Jeandesboz	Laurent Mangel	Julien Simon
2010	Julien Foisnet	Nicolas David	Édouard Louvest
2011	Julien Foisnet	Erwan Téguel	Guillaume Malle
2012	Yann Guyot	Romain Combaud	Bryan Nauleau
2013	Jérémy Cornu	Julien Guay	Bryan Nauleau
2014	Fabrice Seigneur	Fabien Grellier	Romain Combaud
2015	Fabien Grellier	Erwann Corbel	Cyrille Patoux
2016	Kévin Lebreton	Paul Ourselin	Axel Guilcher
2017	Mathieu Burgaudeau	Valentin Madouas	Maxime Cam
2018	Emmanuel Morin	Mathieu Burgaudeau	Julien Guay
2019	Maxime Renault	Baptiste Bleier	Valentin Ferron
2020/2021	Annulé	-	-
2022	Mattéo Vercher	Ewen Costiou	Antoine Devanne
2023	Baptiste Vadic	Antoine Devanne	Killian Verschuere
2024	Simon Millon	Lucas Grolier	Théo Lévêque
2025			

rassemblement de départ

Place de la Poste, 22270 Jugon-les-Lacs-Commune-Nouvelle

Coordonnées GPS : 48°24'32.0»N 2°19'25.8»W

Appel : à 12h55, Place de la poste à côté de la Mairie

Départ fictif : à 13h15, Rue de Penthièvre, Rue de la Petite Chaussée, Rue de Langouhedre,

Départ réel : à 13h20, Rue de Langouhedre / D792 / Bois Léard

plan de situation



• à propos de jugon-les-lacs

La commune de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle (CN) s'étend sur un territoire de 3803 ha, essentiellement rural. Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle est le résultat d'un regroupement entre quatre communes. Une première fusion s'est opérée dans les années 1973 entre les communes de Jugon, Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc, pour créer Jugon-les-Lacs. Puis un regroupement a eu lieu en 2016, mariant Jugon-les-Lacs et Dolo, les 2 communes déléguées dont est issue la commune nouvelle. C'est le bourg de Jugon – au cours des siècles le centre historique et économique le plus important du territoire – qui aujourd'hui encore concentre l'activité économique et administrative de la commune.



lieux pratiques



permanence départ // 10h30-13h00

Salle des fêtes, place de la Poste 22270 Jugon-les-Lacs

réunion des directeurs sportifs // 11h45 - 12h15

Salle des fêtes, place de la Poste 22270 Jugon-les-Lacs

restauration bénévoles et officiels de course // 11h15 - 13h00

Salle des fêtes, place de la Poste 22270 Jugon-les-Lacs

présentation des équipes // 12h00 - 12h45

Podium, place de la Poste 22270 Jugon-les-Lacs

départ fictif // 13h15

rue de Penthièvre 22270 Jugon-les-Lacs

cérémonie protocolaire // 17h15

Podium, sommet de Cadoudal, 56420 Plumelec

hôpitaux

saint brieuc

Centre Hospitalier de Saint Brieuc
10 Rue Marcel Proust, 22000 Saint-Brieuc
02.96.01.71.23 (accueil)

pontivy

Centre Hospitalier du Centre Bretagne
Place Ernest JAN 56300 Pontivy
02.97.28.40.40 (accueil)

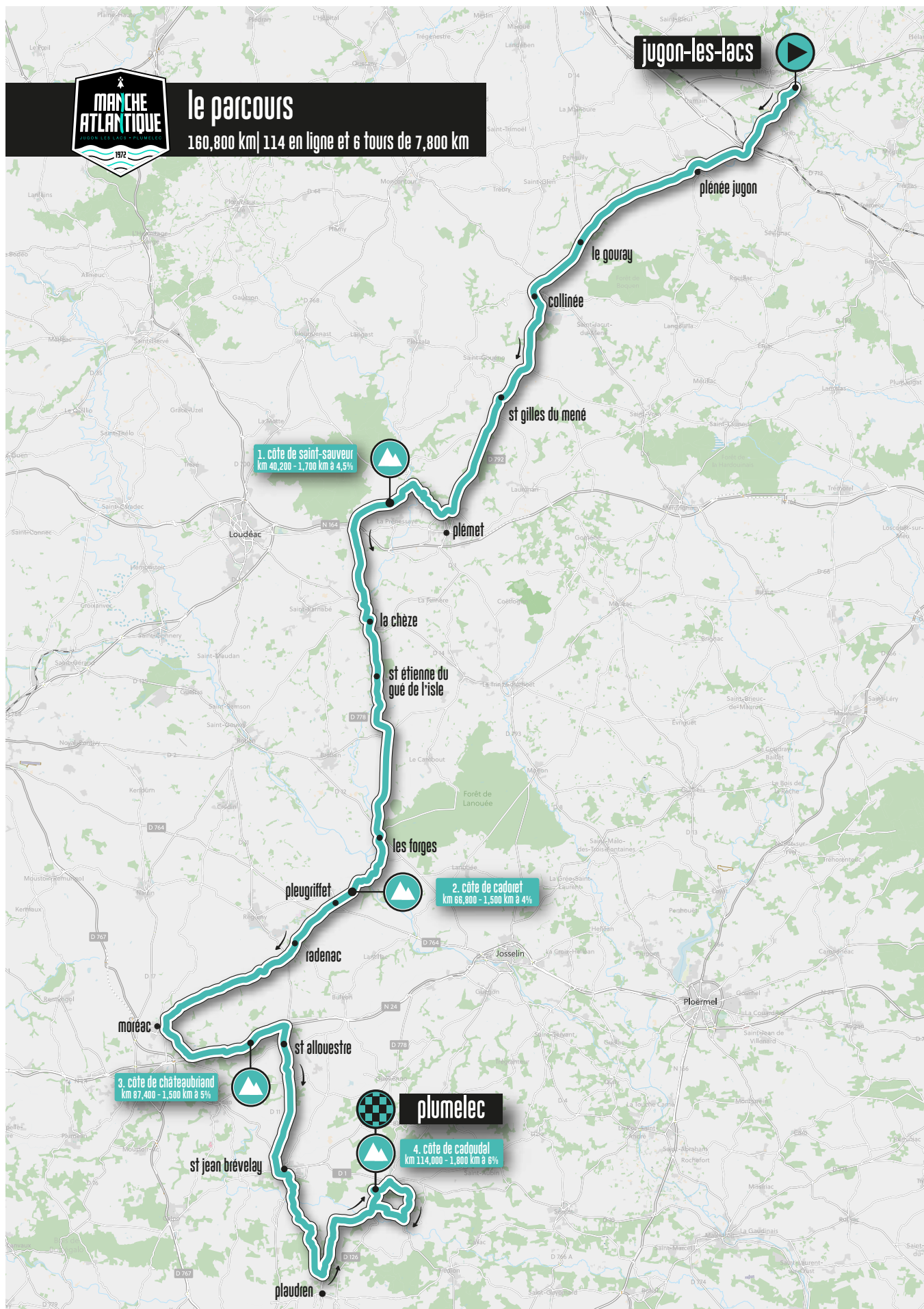
vannes

Centre Hospitalier de Bretagne Sud
Hôpital Chubert 20 Bd Général Maurice Guillaudot, 56000 Vannes
02.97.01.41.41 (accueil)

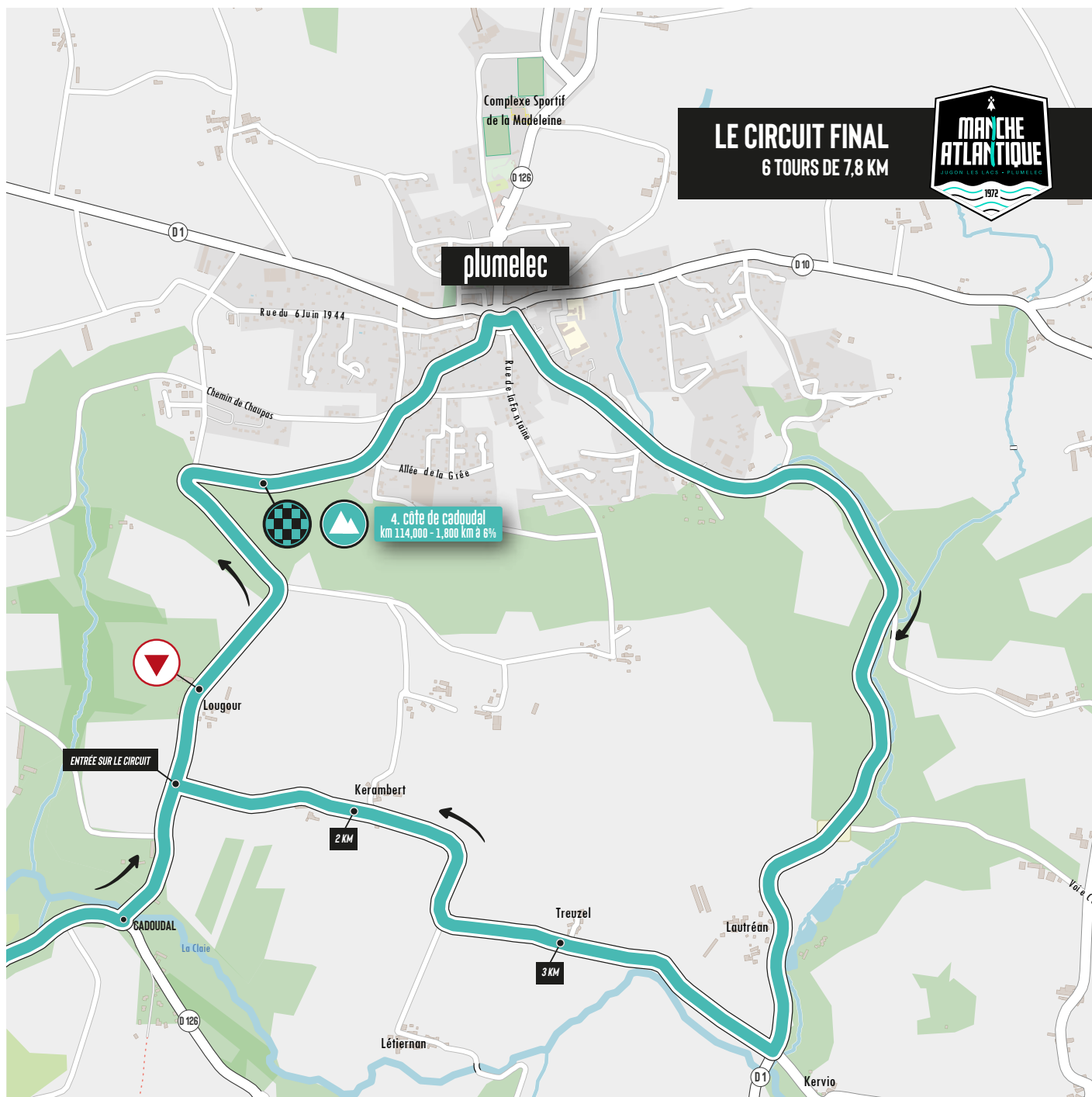


le parcours

160,800 km | 114 en ligne et 6 tours de 7,800 km



circuit final



• à propos de plumelec



Plumelec est bien connue des amoureux de vélo. Cette vocation cycliste, Plumelec la doit entre autres à sa situation géographique privilégiée. La commune domine en effet la vallée de la Claie à 160m d'altitude. La route qui monte de la Claie, de Cadoudal au centre bourg, passe de 43m à 158m sur une longueur de 2300m avec une pente moyenne de 6% et un passage à 10% avant un virage en épingle à cheveux.

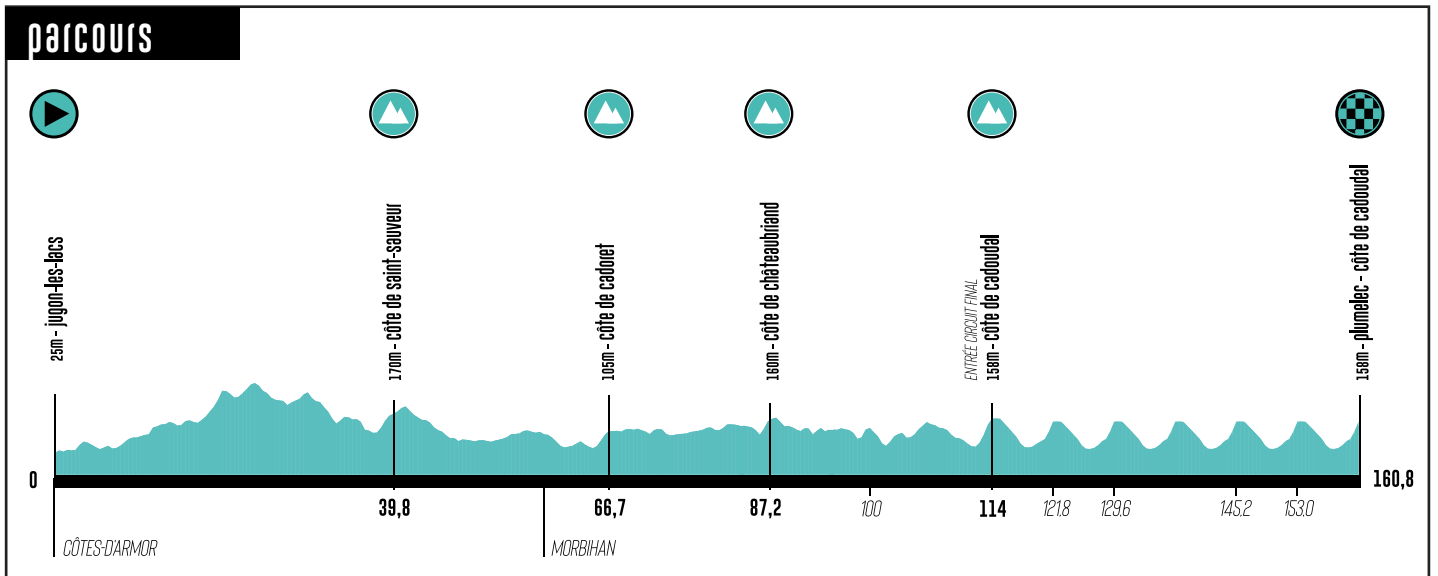
C'est au sommet de cette éprouvante «Côte de Cadoudal» qu'ont lieu les arrivées des compétitions. De nombreux champions (Thévenet, Hinault, Fignon, Madiot, Zabel, Rous, Voekler, Valverde, Sagan) ont été sacrés à Plumelec.

itinéraire horaire

ITINÉRAIRE HORAIRE

HORAIRE COURSE EN FONCTION
DE LA MOYENNE HORAIRE (KM/H)

KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS		ITINÉRAIRE	43	41	39
		D.792	JUGON-LES-LACS - Mairie Départ fictif	13:15	13:15	13:15
		D.792	Rue de Penthièvre			
		D.792	Rue de la Petite Chaussée			
		D.792	Rue de Langouhèdre			
160,800	0,000	D.792	JUGON-LES-LACS - Le Bois Léard (après 1,2 km de parcours fictif) Départ réel / KM 0	13:20	13:20	13:20
157,200	3,600	D.792	▲ Les Vallées - Rétrécissement pont voie ferrée	13:25	13:25	13:25
156,900	3,900	D.792	Au giratoire, tout droit vers Langouhèdre (D.792)	13:25	13:25	13:26
154,300	6,500	D.792	Entrée Plénée-Jugon	13:29	13:29	13:30
154,000	6,800	D.792	Au giratoire, tout droit sur D.792	13:29	13:29	13:30
152,800	8,000	D.792	Au giratoire, à droite vers Le Gouray (D.792)	13:31	13:31	13:32
152,600	8,200	D.792	Sortie Plénée-Jugon	13:31	13:32	13:32
145,500	15,300	D.792	Le Gouray - Au giratoire, tout droit vers Collinée (D.792)	13:41	13:42	13:43
141,500	19,300	D.792	Collinée - Au giratoire, tout droit vers Saint-Jacut-du-Mené (D.792)	13:46	13:48	13:49
139,900	20,900	D.792	A l'intersection D.792/D.6, à droite vers Saint-Gilles-du-Mené (D.792)	13:49	13:50	13:52
134,300	26,500	D.792	Entrée Saint-Gilles-du-Mené	13:56	13:58	14:00
133,500	27,300	D.792	Sortie Saint-Gilles-du-Mené	13:58	13:59	14:02
126,300	34,500	D.792	Plémet - Au giratoire, à droite vers Loudéac (D.792)	14:08	14:10	14:13
125,500	35,300	D.1	Au giratoire, à droite vers Saint-Lubin (D.1)	14:09	14:11	14:14
125,000	35,800	D.14	A l'intersection D.1/D.14, vers La Prénessaye (D.14)	14:09	14:12	14:15
121,000	39,800	D.14	Côte de Saint-Sauveur le Haut (La Prénessaye) 1er MG - 1,7 km à 4,5 %	14:15	14:18	14:21
117,900	42,900	D.14	Au giratoire, tout droit vers La Chèze (D.14)	14:19	14:22	14:26
113,200	47,600	D.778	A l'intersection D.14/D.778, à gauche vers La Chèze (D.778)	14:26	14:29	14:33
113,100	47,700	D.778	Entrée La Chèze, rue de Loudéac	14:26	14:29	14:33
112,600	48,200	D.778	▲ Rétrécissement - îlots	14:27	14:30	14:34
111,700	49,100	D.778	A l'intersection D.14, tout droit vers Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle (D.778)	14:28	14:31	14:35
111,400	49,400	D.778	Sortie La Chèze	14:28	14:32	14:36
108,800	52,000	D.778	Entrée Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	14:32	14:36	14:40
108,000	52,800	D.778	Sortie Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	14:33	14:37	14:41
101,300	59,500	D.778	Entrée dans Le Morbihan	14:43	14:47	14:51
98,500	62,300	D.778	Entrée Les Forges	14:46	14:51	14:55
98,400	62,400	D.117	A l'intersection D.778/D.117, à droite vers Pleugriffet (D.117)	14:47	14:51	14:56
97,800	63,000		Sortie Les Forges	14:47	14:52	14:56
95,800	65,000		Village Cadoret - Canal Nantes/Brest	14:50	14:55	15:00
93,900	66,900	D.117	Côte de Cadoret (Pleugriffet) 2è MG - 1,5 km à 4 %	14:53	14:57	15:02
92,900	67,900		Entrée Pleugriffet	14:54	14:59	15:04
92,800	68,000		Au giratoire, tout droit vers Radenac (D.117)	14:54	14:59	15:04
92,200	68,600		Sortie Pleugriffet	14:55	15:00	15:05
91,900	68,900		A l'intersection D.117/D.764, tout droit vers Radenac (D.117)	14:56	15:00	15:06
90,200	70,600		Entrée Radenac	14:58	15:03	15:08
89,300	71,500		A l'intersection D.117/C.1, à gauche vers D.117	14:59	15:04	15:10
88,600	72,200		Sortie Radenac - A l'intersection D.117/D.11E, à droite vers D.117	15:00	15:05	15:11
88,200	72,600		A l'intersection D.117/D.11, tout droit vers Moréac (D.117)	15:01	15:06	15:11
80,200	80,600	D.117	Pontual - Intersection à gauche, toutes directions, Rue de Goharnec	15:12	15:17	15:24
80,100	80,700		Entrée Moréac	15:12	15:18	15:24
79,600	81,200		Intersection à gauche, direction Bignan / ZA le Bardeff	15:13	15:18	15:24
79,300	81,500	D.181	Au giratoire tout droit	15:13	15:19	15:25
79,200	81,600	D.181	Sortie Moréac	15:13	15:19	15:25
77,700	83,100	D.724	Au giratoire Le Bardeff Nord, à gauche vers St Allouestre	15:15	15:21	15:27
73,600	87,200	D.724	Côte de Châteaubriand (Saint Allouestre) 3è MG - 1,5 km à 5 %	15:21	15:27	15:34
70,600	90,200	D.11	Entrée Saint Allouestre	15:25	15:32	15:38
70,100	90,700	D.11	Intersection D150 - Bignan, tout droit vers St Jean Brevelay	15:26	15:32	15:39
69,600	91,200	D.11	Sortie Saint Allouestre	15:27	15:33	15:40
63,300	97,500	D.11	Entrée St Jean Brevelay - giratoire 2ème sortie D778B, rue de Rohan	15:36	15:42	15:50
61,600	99,200	D.778b	St Jean Brevelay - rue de Rohan (déviation vers Plumelec véhicules suivants)	15:38	15:45	15:52
61,400	99,400	D.182	Sortie St Jean Brevelay - Direction Plaudren	15:38	15:45	15:52
54,300	106,500	D.182	Plaudren - Rue des Rah Koed vers Plumelec, le Vieux Pré, le Mene	15:48	15:55	16:03
50,900	109,900	C.6	Plaudren - Chapelle Chaupas à droite vers St Dugast	15:53	16:00	16:09
48,600	112,200	D.126	Plumelec - Bas de Cadoudal	15:56	16:04	16:12
48,200	112,600	D.126	Entrée sur le circuit final, à l'intersection tout droit	15:57	16:04	16:13
46,800	114,000	D.126	Plumelec - Côte de Cadoudal - 1er passage sur la ligne d'arrivée 4è MG - 1,8 km à 6 %	15:59	16:06	16:15
46,500	114,300	D.126	Entrée Plumelec	15:59	16:07	16:15
46,300	114,500	D.126	Au giratoire à droite, rue Georges Cadoudal	15:59	16:07	16:16
45,900	114,900	D.126	Eglise, à droite vers place de l'église	16:00	16:08	16:16
45,800	115,000	D.1	Mairie, à droite, rue du Général de Gaulle	16:00	16:08	16:16
45,100	115,700	D.1	Sortie Plumelec	16:01	16:09	16:18
42,600	118,200	D.1	Intersection avant pont de la Claie, à droite vers Cadoudal / Treuzel	16:04	16:12	16:21
40,400	120,400	D.126	Intersection, retour entrée circuit final	16:08	16:16	16:25
39,000	121,800	D.126	Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 1er tour, 2ème passage	16:09	16:18	16:27
31,200	129,600	D.126	Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 2è tour, 3ème passage	16:20	16:29	16:39
23,400	137,400	D.126	Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 3è tour, 4ème passage	16:31	16:41	16:51
15,600	145,200	D.126	Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 4è tour, 5ème passage	16:42	16:52	17:03
7,800	153,000	D.126	Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 5è tour, 6ème passage	16:53	17:03	17:15
0,000	160,800	D.126	PLUMELEC - Côte de Cadoudal Arrivée	17:04	17:15	17:27



• les côtes

■ KM 39,800 | CÔTE DE SAINT-SAUVEUR LE HAUT

La Prénessaye | Montée de 1,7 km à 4,5%

■ KM 66,700 | CÔTE DE CADORET

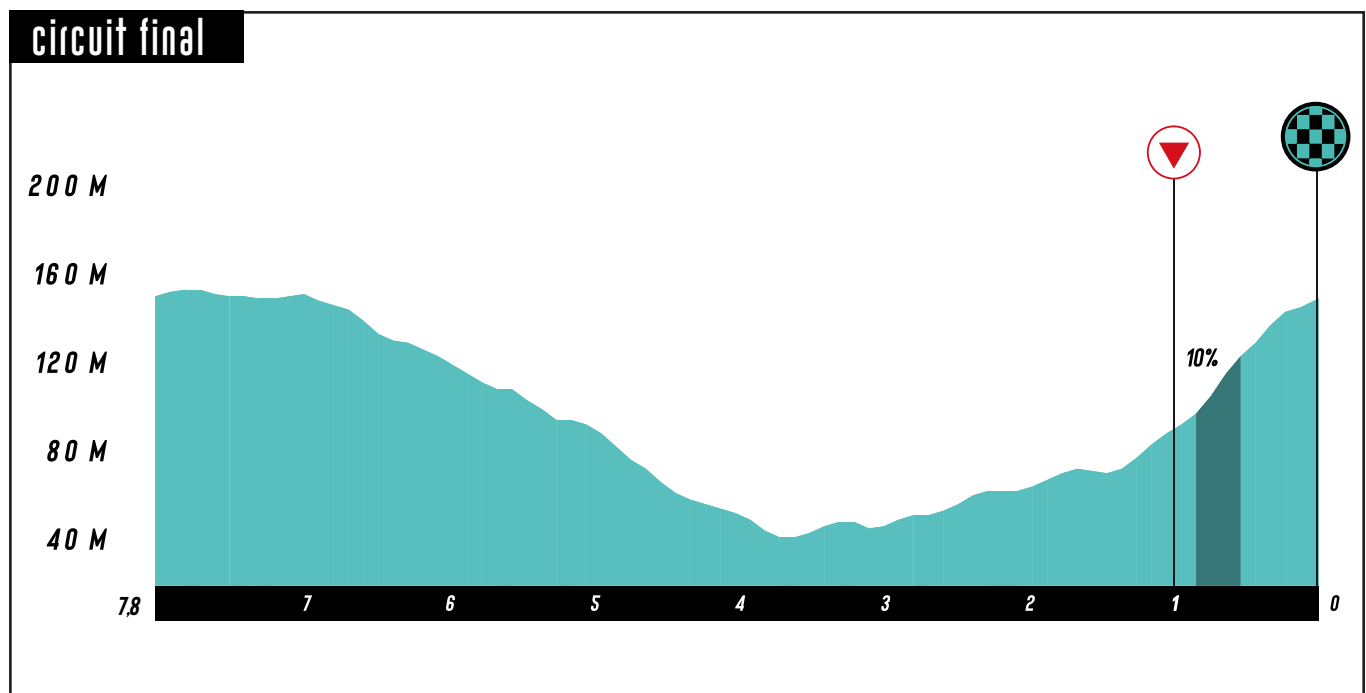
Pleugriffet | Montée de 1,5 km à 4,1%

■ KM 87,200 | CÔTE DE CHATEAUBRIAND

Saint-Allouestre | Montée de 1,5 km à 5%

■ KM 114 | CÔTE DE CADOUDAL

Plumelec | Montée de 1,8 km à 6,3%



règlement de l'épreuve

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Manche Atlantique » est organisée par l'association « Manche Atlantique Cyclisme », avec le contrôle technique du Vélo Club du Golfe Ploeren, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

L'épreuve se dispute le dimanche 9 mars 2025.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est inscrite au calendrier Elite National (1.12.1) et est réservée aux athlètes des catégories Elite Pro, Elite et Open 1. Elle est constituée d'une partie en ligne de 114,000 km et 6 tours de circuit final de 7,800 km soit un total à parcourir de 160,800 km.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales UCI françaises (y compris équipes professionnelles cyclo-cross UCI), coureurs français d'une équipes continentales UCI étrangères, équipes régionales, de club et étrangères (4 maximum). Le nombre maximum de coureurs par équipe est de 12 coureurs.

Les engagements se font par Internet sur le site de la FFC.

Du seul fait de son engagement et/ou de sa participation à l'épreuve et/ou de sa présence sur celle-ci, chaque équipe, chacun de ses membres et plus généralement chacun des accrédités, déclare accepter l'intégralité des dispositions du présent règlement et s'engage à les respecter.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le dimanche 9 mars 2025 de 10h30 à 13h00 à la Salle des fêtes de Jugon-les-Lacs (22270). La confirmation des partants et le retrait des dossards, plaques de cadre par les responsables d'équipes se fait de 10h30 à 11h30.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 2.2.93 du règlement FFC, en présence de la direction de l'épreuve et des membres du Collège des Commissaires, est fixée le jour de l'épreuve à 11h45 à la permanence.

A l'issue de cette réunion, un tirage au sort sera effectué pour désigner l'ordre des véhicules des directeurs sportifs.

ARTICLE 5. DÉPART

Le départ fictif, place de la Poste 22270 Jugon-les Lacs, à côté de la Mairie, sera donné à 13h15.

Les coureurs seront neutralisés sur une distance de 1,200 km jusqu'au kilomètre 0 où le départ officiel sera donné.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence 157.4875 Mhz (Hermine Service Course).

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Hermine Service Course. Le service est assuré au moyen de 2 voitures techniques et 1 moto. A charge des coureurs intéressés de fournir leur matériel pour assurer leur dépannage.

ARTICLE 8. SÉCURITÉ

L'encadrement au niveau sécurité sera assuré par l'Association Bretonne Encadrement Courses - ABEC 56, la Gendarmerie et les signaleurs itinérants. L'épreuve se déroule dans le respect des arrêtés préfectoraux. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas du non respect de ces arrêtés.

ARTICLE 9. RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 30ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée. Le jury des commissaires pourra décider d'apporter des modifications aux conditions exposées ci-dessus.

ARTICLE 10. ARRIVÉE

L'arrivée étant jugée sur un circuit à parcourir plusieurs fois, l'entraide entre les coureurs d'une même équipe ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés. Pour des raisons de sécurité, tout coureur situé à plus de 10 minutes du groupe principal devra abandonner l'épreuve et rendre son dossard au commissaire le plus proche.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS

Le classement de l'épreuve sera établi par le juge à l'arrivée selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée avec l'aide de la vidéo finish et des transpondeurs (Bretagne Service Course by Frehel Sono).

Tout transpondeur non restitué sera facturé 100€ TTC à l'équipe du coureur.

Le classement Grimpeur se fera par points obtenus aux différents classements MG. Le barème des points distribués aux

règlement de l'épreuve

différents MG est le suivant : 5pts au 1er ; 3pts au 2ème ; 2pts au 3ème ; 1pt au 4ème.

En cas d'égalité aux points, le classement à l'arrivée départage les coureurs.

Les quatre MG qui décernent les points pour ce classement du Meilleur Grimpeur sont les suivants :

1. Saint Sauveur le haut, km 39,800
2. Cadoret, km 66,700
3. Châteaubriand, km 87,200
4. Cadoudal (1er passage sur la ligne d'arrivée), km 114,000

Le meilleur Animateur sera désigné par l'organisateur.

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter en tenue au protocole :

- Le vainqueur, le deuxième et le troisième du classement de l'épreuve,
- Le lauréat du classement Grimpeur,
- Le meilleur animateur.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 13. PRIX

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :

1 ^{ER}	246€	11 ^{ÈME}	21€
2 ^{ÈME}	183€	12 ^{ÈME}	20€
3 ^{ÈME}	146€	13 ^{ÈME}	18€
4 ^{ÈME}	122€	14 ^{ÈME}	17€
5 ^{ÈME}	98€	15 ^{ÈME}	15€
6 ^{ÈME}	85€	16 ^{ÈME}	14€
7 ^{ÈME}	67€	17 ^{ÈME}	14€
8 ^{ÈME}	55€	18 ^{ÈME}	14€
9 ^{ÈME}	37€	19 ^{ÈME}	12€
10 ^{ÈME}	24€	20 ^{ÈME}	12€

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 1 220 euros.

ARTICLE 14. LUTTE CONTRE LE DOPAGE

L'organisation et chacune des équipes participantes considèrent comme de nécessité absolue le respect scrupuleux des règles et recommandations édictées par les instances compétentes en matière de lutte contre le dopage ainsi que l'obligation d'observer une conduite totalement irréprochable à cet égard. Les équipes participantes s'engagent à appliquer lesdites règles et recommandations et seront pleinement responsables de leur parfait respect par leurs coureurs.

En cas de contrôle antidopage, le local se situera dans la Salle Polyvalente au Complexe la Madeleine, route de Josselin 56420 Plumelec.

ARTICLE 15. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 16. ENVIRONNEMENT

L'organisation demande aux coureurs de ne pas jeter leurs déchets, bidons et tout autre objet sur les bords de route. Les coureurs et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

nos partenaires

partenaires institutionnels



partenaires majeurs



partenaires officiels



partenaire média

Le Télégramme